



APPEL À CANDIDATURE REJOIGNEZ L'INCUBATEUR



WWW.PARIS.FR/LABELASSO

ASSOCIATIONS, PORTEUR.S.E.S DE PROJET ASSOCIATIF,
CANDIDATEZ AVANT LE 30 OCTOBRE
ET BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT
D'UN AN POUR RÉALISER VOTRE PROJET ASSOCIATIF

APPEL À CANDIDATURE

LABEL ASSO

L'incubateur du Carrefour des Associations Parisiennes

Vous portez un projet associatif innovant issu ou ayant un impact direct sur un quartier prioritaire de la Ville de Paris ? Vous souhaitez recevoir un accompagnement et une formation pour aider votre association à atteindre ses objectifs ? Rejoignez le Label Asso, l'incubateur du [Carrefour des Associations Parisiennes](#) (CAP) pour bénéficier d'un accompagnement sur mesure et d'une année de soutien pédagogique et méthodologique entièrement gratuit !

QU'EST-CE QUE LABEL ASSO ?

Label Asso est le nouvel incubateur d'associations de la Ville de Paris. Il a pour objectif de développer et accompagner via un programme de formation et d'accompagnement soutenu, la réussite de 8 projets associatifs sélectionnés sur dossier.

Les projets sélectionnés bénéficieront d'une résidence d'une année complète au CAP, où ils auront accès à un bureau équipé d'une connexion internet, ainsi qu'à des casiers de rangement et des salles de réunion. Pendant cette période, les lauréats profiteront d'un programme de formation et d'accompagnement intensif et gratuit, assuré par les équipes du CAP et leurs partenaires.

Le programme inclut la préparation et la délivrance du Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA) pour au moins deux membres dirigeants de chaque association, ainsi que la création d'une structure associative solide et durable. Les projets auront également l'opportunité de se connecter avec un réseau de partenaires institutionnels et associatifs, notamment celui du [Conseil des Associations Parisiennes](#), et d'accéder aux ressources humaines et aux moyens de communication du CAP.

LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FORMATION

- **Phase 1 (Janvier - Février 2025)** : Installation, Diagnostic et Planification
- **Phase 2 (Mars - Août 2025)** : Renforcement des Capacités et Préparation au CFGGA
- **Phase 3 (Septembre - Octobre 2025)** : Application des connaissances acquises et lancement des premières actions de développement
- **Phase 4 (Novembre - Décembre 2025)** : Évaluation et Recommandations

Chaque mois, les lauréats participeront à des sessions de formation, des séances d'accompagnement individualisé et des ateliers thématiques.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Formaliser la création de l'association (si elle n'avait pas encore été créée), rédiger et déposer les nouveaux statuts en préfecture.
- Présenter un plan de développement solide pour les deux prochaines années, incluant un plan de financement durable.
- Suivre la formation (dispensée gratuitement par le CAP) et passer l'examen CFGA pour au moins deux membres dirigeants.
- Avoir lancé un premier plan de communication et de recrutement de bénévoles.
- Pitcher leur projet face à des professionnels institutionnels, financiers et associatifs.
- Déposer des premiers dossiers de demandes de subventions, d'appels à projet ou de partenariats auprès d'institutions publiques ou privées ;
- Programmer pour le premier semestre 2026 un premier évènement (conférence, animation, exposition) en lien avec leur projet associatif au CAP et proposer une animation lors de la Soirée de l'Engagement de la Ville de Paris qui se déroulera en décembre 2025 dans les salons de l'Hôtel de Ville.

QUI PEUT CANDIDATER ?

Cet appel est ouvert à tout porteur de projet travaillant, étudiant ou habitant à Paris, proposant :

- Un projet associatif d'intérêt général local et à but non lucratif, sur le point d'être créé ou en début de création (moins d'un an) ;
- Un projet associatif issu ou ayant un impact direct sur les quartiers prioritaires de la Ville de Paris ;
- Un projet associatif en capacité de présenter, dès la phase de sélection, un plan réaliste et viable permettant de juger de la pérennité et du sérieux du projet ;
- Un projet associatif composé de trois personnes minimum disponibles sur une période d'un an pour suivre le plan de formation et d'accompagnement du CAP Incubateur ;
- Un projet associatif engagé dans une démarche sociale, écologique et éthique, respectant les principes d'inclusivité et d'égalité.

Pour sélectionner ses lauréats, le CAP se réserve la possibilité d'étudier en amont avec les candidats la pertinence du choix du modèle associatif pour mener à bien leur projet.

INELIGIBILITE

Ne peuvent pas candidater :

- Les associations créées depuis plus d'un an.
- Les projets aux objectifs illicites, discriminatoires, ou à caractère religieux ou politique partisan.
- Les projets personnels ou à but lucratif.

SOUSSION ET SELECTION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être soumises avant le 30 octobre 2024.

Une commission composée d'experts de l'engagement et du secteur associatif se réunira pour présélectionner 20 projets en se basant sur :

- L'impact social et/ou le rayonnement du projet à Paris, notamment en quartiers prioritaires
- La qualité et l'originalité du projet
- La faisabilité du projet et l'engagement de l'équipe bénévole
- La capacité à coexister avec d'autres projets
- L'attention à l'égalité, l'inclusivité et la transition écologique

Ces 20 projets passeront devant un jury en novembre 2024 afin de présenter oralement leur projet.

Les noms des 8 projets retenus seront annoncés lors de la Soirée de l'Engagement du 3 décembre 2024 à l'Hôtel de Ville.

ENGAGEMENTS MUTUELS

Le programme CAP Incubateur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser l'émergence des projets, mais la réussite dépendra aussi de l'implication des lauréats. Les projets lauréats devront signer une convention de partenariat établissant les modalités de collaboration et d'utilisation des moyens mis à leur disposition.

Le CAP s'engage à mettre à disposition :

- Des espaces de travail partagés et des salles de réunion.
- Un plan d'accompagnement et de formation soutenu comprenant la préparation au CFGA et le passage de l'examen.
- Un suivi personnalisé par les professionnels du CAP et ses partenaires.
- Des moyens de communication et de diffusion pour promouvoir les projets.

En retour, les lauréats s'engagent à :

- Participer activement et avec bienveillance au programme d'accompagnement et s'inscrire dans une démarche collaborative avec les autres lauréats de la promotion.
- Être disponibles pour les rendez-vous et formations.
- Rechercher activement les moyens nécessaires pour le développement du projet.
- Afficher le logo de la Ville de Paris avec la mention « Lauréat du Label Asso » sur leurs supports de communication.
- Respecter l'univers de travail et les locaux de la Gare de Reuilly.
- Respecter la Charte des Engagements Réciproques de la Ville de Paris et le CÉR.
- Témoigner de leur expérience auprès des futurs stagiaires et promotions, lors d'évènements ponctuels organisés par le CAP.

